

Informations de base

2019/2520(RPS)

RPS - Actes d'exécution

Résolution sur le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et IV du règlement (CE) n° 396/2005 en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de clothianidine, de cycloxydim, d'époxiconazole, de flonicamide, d'haloxyfop, de mandestrobine, de mépiquat, de Metschnikowia fructicola, souche NRRL Y-27328, et de prohexadione présents dans ou sur certains produits

Subject

3.10.10 Alimentation, législation alimentaire

4.60.04.04 Sûreté alimentaire

Procédure terminée